



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 98291

Texte de la question

Alors qu'une part importante du papier consommé en France provient directement de la destruction des dernières forêts primaires de la planète, M. Dino Cinieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les avantages liés à l'utilisation du papier recyclé dont l'industrie permet par ailleurs de consommer moins d'eau, d'énergie, de matières premières et de substances chimiques. Il lui demande de lui faire connaître la politique suivie en la matière dans son ministère et les administrations qui en dépendent.

Texte de la réponse

Le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité utilise la procédure de l'appel d'offres ouvert pour satisfaire l'ensemble des besoins en papier de l'administration centrale. Un seul type de papier répondant à des critères techniques précis est utilisé pour tous les modes de reproduction, y compris les documents de communication. Le papier utilisé est recyclable ; le ministère a mis en place sur son principal site une collecte sélective du papier usagé par une société spécialisée chargée de son recyclage.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98291

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6706

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8338